



retour d'un congé parental

Par **maud**, le **23/10/2009** à **11:56**

bonjour,

je dois reprendre mon travail au 2 janvier prochain, au bout de 3 ans de congé parental, j'ai informé mon employeur de ce retour en lui précisant qu'il m'est impossible de venir le matin avant 8 h car étant seule avec mes 2 enfants, leur garde n'est pas facile à organiser. je précise que je bosse en grande surface et que mon poste étant pris, je ne le récupérerai pas.

mon employeur m'a répondu et il m'affecte donc à un autre poste avec la prise de poste à 5h du matin.

j'ai nettement l'impression qu'une femme est bien punie lorsqu'elle revient de congé parental je précise que le poste que j'occupais auparavant avait des horaires compatibles avec ma situation actuelle.

que suis-je en droit de faire?

car , vraiment il m'est impossible de bosser dans ce créneau horaire

pouvez vous m'éclairer s'il vous plait?

merci beaucoup, je suis désespérée